

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 9

Présents : 8

Nombre de suffrages : 8

Date de convocation
29/11/2023

Date d'affichage
29/11/2023

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../...

et publication du :

.../.../...

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme LUMINEAU Catherine, Mme MOUSSET Marie-Thérèse, M. PASQUIER Michel, M. POUPLIN Michel, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. GABARD Alain

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme JOLY Véronique

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. POUPLIN Michel

Numéro interne de l'acte : D05.12.2023

Objet : D05.12.2023 - EHPAD : CREATION DE POSTES

Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration que deux agents de l'EHPAD ont réussi le concours d'auxiliaire de soins territorial.

Il propose aux membres du conseil d'administration la création des postes suivants :

A compter du 1^{er} mars 2024 :

- La création d'un poste d'auxiliaire de soins principal de deuxième classe à 32 heures hebdomadaires
- La création d'un poste d'aide-soignant territorial de classe normale à 32 heures hebdomadaires

Considérant l'avis du comité social territorial, en date du 12 octobre 2023

Monsieur le Président propose également aux membres du conseil d'administration :

A compter du 1^{er} mars 2024 :

- La création d'un poste d'infirmière en soins généraux à temps plein

Le cas échéant, par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

3-3 2° Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

Le tableau des effectifs sera modifié.

Après délibération, à l'unanimité des votants, les membres du Conseil d'Administration acceptent la proposition de Monsieur le Président.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 085-200059087-20231206-D05_12_2023-DE



VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Michel POUPLIN

A blue ink signature of Michel Pouplin, written over the name.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Président,

